CHARLEMAGNE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ASSOMPTION

AVIS D'APPEL D'OFFRES (PROCÉDURE OUVERTE) NO 2026-09
Services professionnels pour la réfection des infrastructures des rues Plourde et Notre-Dame

La Ville de Charlemagne demande des soumissions pour des services professionnels pour la préparation du relevé des infrastructures existantes, l'étude hydraulique, l'avant-projet, les plans et devis, l'analyse des soumissions, la surveillance des travaux et de toutes autres activités connexes relatives aux travaux pour la réfection des infrastructures des rues Plourde et Notre-Dame.

L'ensemble des services visés par le Contrat seront effectués entre septembre 2026 et le début de l'été 2028. Le Contrat sera attribué suivant un système d'évaluation globale des critères sans discussion.

Les Documents d'appel d'offres ainsi que toute éventuelle modification à ces Documents doivent être obtenus par l'intermédiaire du système électronique (www.seao.ca) d'appel d'offres à compter du **29 juillet 2026**.

Les Accord Québec-Ontario (ACCQO), Accord de libre-échange canadien (ALEC) et Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) sont applicables au présent appel d'offres.

Les soumissionnaires qui désirent recevoir de l'information ou des précisions au regard de l'appel d'offres doivent communiquer par écrit avec la responsable de l'appel d'offres soit madame Virginie Riopelle à l'adresse courriel suivante greffe@charlemagne.ca

Les soumissions dans des enveloppes cachetées et adressées à la soussignée seront reçues **jusqu'à 10h le 1er septembre 2026** à l'hôtel de Ville de Charlemagne à l'adresse suivante :

Ville de Charlemagne
a/s Virginie Riopelle, Directrice générale adjointe et greffière
201-2 boul. Céline Dion
Charlemagne, QC J5Z 0G2

Aucune Soumission reçue après ce délai ne sera acceptée et sera retournée au Soumissionnaire sans être ouverte. Les Soumissions seront ouvertes publiquement le même jour à **10h15** à l'adresse ci-devant mentionnée et sont valides pour une période de quarante-cinq (45) jours depuis la date de leur ouverture.

Le propriétaire ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni celle ayant obtenu le meilleur pointage, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation ou frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Charlemagne, le mercredi 29 juillet 2026

Virginie Riopelle
Directrice générale adjointe et greffière

CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice générale adjointe et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 et son amendement déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 29 juillet 2026, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 29 juillet 2026.

Donné à Charlemagne ce 29 juillet 2026

Virginie Riopelle
Directrice générale adjointe et greffière